

BON GARANTIE**Cuve de récupération des eaux de pluie en Polyester :**

Type :	Date de livraison :	Visa du Distributeur :
N° d'Identification :	N° du Bon de Livraison :	

Nos fournitures sont garanties contre les vices de fabrication ou défaut de matière. Notre garantie est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses, à nos frais, et éventuellement dans notre usine. Les pièces défectueuses doivent nous être retournées dans leur état initial. Les frais de transport et d'emballage restent à la charge du client.

La garantie ne couvre pas le remplacement ou les réparations qui résulteraient de l'usure normale des fournitures, d'un défaut d'entretien ou de surveillance, d'utilisation inappropriée ou de tentative de réparation par l'acheteur sans notre accord ou de montage incorrect. Nous déclinons toute responsabilité pour les accidents de personnes et pour tout dommage pouvant résulter de l'emploi de notre matériel.

La réparation ou le remplacement des pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet, de prolonger celle-ci.

Les pièces et accessoires de provenance extérieure et portant une marque propre ne sont comprises dans notre garantie que dans la mesure des garanties accordées par les fournisseurs de ces pièces.

Notre garantie est de 10 ans pour l'étanchéité de la cuve à compter de la date de livraison. Cette garantie nécessite une visite régulière (se référer à la notice d'entretien des appareils) et un nettoyage nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil ainsi qu'une vérification du revêtement intérieur de l'appareil à chaque visite et, s'il y a lieu, une retouche.

✂-----

Bon de garantie (volet à nous retourner pour la validation de la garantie) :

Type d'appareil..... :

N° d'identification..... :

Date de livraison :

N° du Bon de Livraison: :

Visa du distributeur..... :

PLASTEAU Z.A. 50570 MARIGNY
